

REPRENDRE OU CRÉER SON ENTREPRISE



ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNE ENTREPRISE SUR 3 ANS (DISPOSITIF NACRE - PHASE 3)

OBJECTIF

Vous souhaitez bénéficier d'un suivi de votre activité pendant les trois premières années ? Et augmenter vos chances de réussite !

DESCRIPTION

La Chambre de Métiers d'Alsace vous permet de bénéficier d'un suivi gratuit pendant 3 ans après votre installation, réalisé par l'un de ses chargés de développement économique.

Ce conseiller pourra vous aider à mettre en place des outils de suivi et de pilotage de votre entreprise.

La CMA vous donnera la possibilité ainsi de contrôler régulièrement votre marge, rentabilité, chiffre d'affaires et trésorerie afin de pérenniser votre activité.

MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Entretien avec le chef d'entreprise à raison d'un RDV tous les trimestres la 1^{ère} année et d'un entretien tous les semestres les années 2 et 3

Outils de pilotage de l'entreprise

CONTACT

- Chargé de développement économique de votre territoire
- Sur www.cm-alsace.fr – Services Pratiques – Nos conseillers

PUBLIC CONCERNÉ

Chef d'entreprise ayant bénéficié d'un prêt Nacre phase 2

TARIF

Gratuit pour le chef d'entreprise dans le cadre du dispositif NACRE



La CMA s'engage à préserver la confidentialité des informations dont elle pourra avoir pris connaissance dans le cadre de votre participation aux opérations visées dans ce document. Pour toute réclamation concernant ce service, il convient d'adresser un courrier ou un courriel à la Direction Qualité de la Chambre de Métiers d'Alsace : direction.qualite@cm-alsace.fr



L'opération « Dispositif d'accompagnement des créateurs, repreneurs et cédants d'entreprises artisanales en Alsace » est cofinancée par l'Union européenne dans le cadre du Fonds social européen.

Avec le soutien financier et scientifique de la Région Grand Est



Chambre de Métiers d'Alsace

PLUS D'INFOS : WWW.CM-ALSACE.FR